

Rapports de comités

M. Waddell: Madame la Présidente, je veux savoir si nous sommes encore en train de débattre ma motion d'adoption, car je n'en suis pas certain.

M. Blenkarn: Vous le premier, vous n'avez pas dit un mot de votre motion.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai dit: «Reprise du débat.» Le ministre a donc la parole pour prendre part au débat sur la motion d'adoption.

M. Lewis: Madame la Présidente, nous débattons actuellement la motion du député portant adoption du rapport du comité de l'énergie, des mines et des ressources. Je veux préciser comment nous en sommes arrivés là. Pendant la période réservée à la présentation des projets de loi d'initiative parlementaire, le leader parlementaire du NPD a présenté un projet de loi sur l'énergie nucléaire. C'est une question très importante. Qu'on soit pour ou contre l'énergie nucléaire, c'est un sujet qui mérite l'attention.

La demande habituelle concernant l'impression du projet de loi a été faite, mais des députés du NPD s'y sont opposés. Pas des députés du parti libéral ni du parti conservateur, mais bien des députés du NPD qui voulaient provoquer un vote par appel nominal afin de retarder les travaux de la Chambre. Lorsque les Canadiens liront le compte rendu d'aujourd'hui, ils constateront que la motion de dépôt du projet de loi a été adoptée à l'unanimité par les députés qui se sont présentés pour le vote. Après ce vote, nous sommes passés à la motion d'acceptation et mon collègue a eu la possibilité de dire ce qu'il voulait.

Cependant, le véritable sujet de notre débat, c'est de savoir si les néo-démocrates veulent dix semaines de vacance cet été ou s'ils veulent poursuivre les travaux de la Chambre et discuter des mesures du gouvernement.

M. Riis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente; la présidence ne tolère habituellement pas les procès d'intentions. Il est tout à fait inacceptable que le ministre donne à entendre que le NPD envisage de prendre des vacances d'été avec le projet de libre-échange qui a été soumis au pays. Nous sommes prêts à siéger tout l'été s'il cela peut nous permettre d'empêcher le gouvernement de présenter et d'adopter une loi sur le libre-échange.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Algoma (M. Foster).

M. Foster: Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de faire connaître mon point de vue sur la motion d'acceptation.

Des voix: Un instant!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pense que le député avait invoqué le Règlement.

M. Waddell: Il est au beau milieu de son discours.

M. Nystrom: On ne l'aurait pas cru.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le ministre a la parole.

M. Lewis: Madame la Présidente, je vous remercie de venir ainsi à ma rescousse.

Que le NPD veuille dix semaines de vacances ou pas, la raison d'être de la Chambre des communes est de discuter des questions importantes et non pas de retarder les mesures.

M. Riis: C'est ce que nous faisons.

M. Lewis: Les contribuables canadiens dépensent beaucoup d'argent pour assurer le fonctionnement de la Chambre des communes et il est tout à fait irresponsable de la part du NPD de vouloir mettre fin à nos travaux sans raison valable.

Je veux présenter quelques citations à mes collègues sur les responsabilités de la minorité et les droits de la majorité. Mes collègues parlent trop souvent de la tyrannie de la majorité, mais il y a aussi une certaine tyrannie de la minorité, qui ne permet pas aux députés dûment élus de poursuivre leurs travaux et de s'occuper des affaires du gouvernement. Je veux citer l'extrait suivant du hansard:

Toute assemblée démocratique reconnaît que se présentent de temps en temps des questions que la minorité ne peut accepter sans renier ses principes; elle doit s'y opposer vigoureusement et ne jamais s'avouer vaincue. C'est normal. C'est l'un des fondements de nos institutions démocratiques.

M. Langdon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Au début de cette intervention, vous avez laissé entendre que vous l'écouteriez et que vous décideriez si elle se rapportait ou non à l'objet du débat. Il me semble que les propos du député n'ont absolument rien à voir avec la motion d'adoption. Si le ministre veut intervenir à un moment donné, il peut très bien le faire. Cependant, ses propos n'ont absolument rien à voir avec la motion dont la Chambre est saisie actuellement.

Il me semble que plus ce discours se prolonge, plus on s'écarte de la règle de la pertinence et plus on s'éloigne du sujet qui nous occupe.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis sûre que le député s'efforcera d'établir un lien entre la motion d'adoption et le message qu'il essaie évidemment de communiquer à la Chambre.

● (1230)

M. Lewis: Madame la Présidente, je vais faire autant d'effort pour rester dans le sujet que mes collègues d'en face. Je vais faire preuve d'autant de courtoisie à leur endroit qu'ils en attendent de tous les députés à l'égard des discours, des interruptions et du respect du sujet.

Le principal problème à mon avis, c'est qu'ils n'aiment pas ce qu'ils entendent. Ils n'aiment pas ces citations. On pourrait demander combien de fois il est question du libre-échange dans ce rapport du comité. Personne ne serait plus rapide que moi à s'incliner devant une application stricte de la règle du respect du sujet. Je suis tout à fait d'accord pour que la règle du respect du sujet soit toujours appliquée strictement, dans n'importe quel débat. Si je prends la peine de le préciser c'est qu'il ne faut pas s'attendre à cela de la part du NPD.